

Blogmusik a trouvé un accord avec la Sacem pour rémunérer les auteurs

LEMONDE.FR avec AFP | 22.08.07 | 15h36 • Mis à jour le 22.08.07 | 15h36


Consultez les archives du journal, tous les articles parus dans "Le Monde" depuis 1987.


Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 30 jours offerts

Réagir à cet article

Blogmusik a trouvé un accord avec la Sacem pour rémunérer les auteurs

 **L**e site d'écoute de musique en ligne Blogmusik.net a annoncé, mercredi 22 août, avoir trouvé un accord avec la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) afin de rémunérer les auteurs. Une première pour ce type de sites, en conflit depuis plusieurs mois avec la société française de gestion des droits d'auteur qui leur reproche d'exploiter de façon illicite des œuvres musicales : comme son homologue radioblogclub.com, Blogmusik.net utilise le procédé du "streaming" qui permet d'écouter des titres sans les télécharger.

 En mars, la Sacem était parvenue à les faire fermer temporairement. Mais l'organisation a confirmé mercredi avoir abouti "sur le principe" à un accord avec Blogmusik.net. "Le texte est en cours de finalisation et il devrait être signé dans les jours qui viennent", a précisé à l'AFP Thierry Desurmont, vice-président du directoire de la Sacem.

 A cette occasion, le site a changé de nom : devenu, mercredi, Deezer.com, il reversera désormais une partie de ses recettes publicitaires aux acteurs de la création. "Par cet accord, on jette les fondations du développement légal de la musique à la demande", a déclaré à l'AFP Jonathan Benassaya, cofondateur du site. Deezer.com mène parallèlement des négociations avec les producteurs de musique et espère aboutir à des accords en septembre. Selon ses fondateurs, le site propose aujourd'hui 200 000 titres aux internautes.

